

RENSEIGNEMENTS A FOURNIR A L'OFFICIER DE L'ETAT CIVIL

A - RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EPOUX(SE) 1 :

NOM (1^{re} partie _____ 2^{de} partie _____)
(en majuscules)

Prénom(s) (tous) _____

Date de Naissance : _____ Lieu : _____ (_____)

Nationalité (au moment du mariage) : _____ (département)

Profession : _____ Téléphone : _____

Activité de l'établissement _____ Est-il / elle salarié(e) ? oui non

Célibataire Veuf(ve) depuis le _____ Divorcé(e) depuis le _____ PACSE(E) depuis le _____

Domicilié(e) à : _____

Résidant à : _____ depuis au moins un mois.

E-mail : _____

Fil _____ de _____
(avec tous les prénoms, nom de famille et nom d'usage si nécessaire)
(1^{re} partie _____ 2^{de} partie _____)

Domicilié(e) à : _____

Profession : _____ ou décédé(e) _____

Et de _____
(avec tous les prénoms, nom de famille et nom d'usage si nécessaire)
(1^{re} partie _____ 2^{de} partie _____)

Domicilié(e) à : _____

Profession : _____ ou décédé(e) _____

B - RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EPOUX(SE) 2 :

NOM (1^{re} partie _____ 2^{de} partie _____)
(en majuscules)

Prénom(s) (tous) _____

Date de Naissance : _____ Lieu : _____ (_____)

(département)

Nationalité (au moment du mariage) : _____

Profession : _____ Téléphone : _____

Activité de l'établissement _____ Est-il / elle salarié(e) ? oui non

Célibataire Veuf(ve) depuis le _____ Divorcé(e) depuis le _____ PACSE(E) depuis le _____

Domicilié(e) à : _____

Résidant à : _____ depuis au moins un mois.

E-mail : _____

Fil _____ de _____
(avec tous les prénoms, nom de famille et nom d'usage si nécessaire)
(1^{re} partie _____ 2^{de} partie _____)

Domicilié(e) à : _____

Profession : _____ ou décédé(e) _____

Et de _____
(avec tous les prénoms, nom de famille et nom d'usage si nécessaire)
(1^{re} partie _____ 2^{de} partie _____)

Domicilié(e) à : _____

Profession : _____ ou décédé(e) _____

Le Mariage doit être célébré à la mairie.

Le _____
à _____ h. _____

C - RENSEIGNEMENTS COMMUNS AUX EPOUX :

• ENFANT(S) COMMUN(S) :

_____ né(e) le _____ à _____

_____ né(e) le _____ à _____

_____ né(e) le _____ à _____

• ENFANT SANS VIE _____ date et lieu de l'accouchement _____

• AUTRE : _____

• FUTUR DOMICILE CONJUGAL PREVU : (adresse) (1) _____

• CÉRÉMONIE RELIGIEUSE : oui non date : _____ paroisse _____

• CONTRAT DE MARIAGE : Il existe un contrat de mariage qui sera signé/a été signé le _____, chez Maître _____
notaire à _____ Il n'existe pas de contrat de mariage

Y-a-t-il eu un acte de désignation de la loi applicable au régime matrimonial ? non _____ oui _____

désignation de la loi _____

date de l'acte. lieu de signature _____

nom et qualité de la personne qui a établi l'acte _____

• ECHANGE DES ALLIANCES EN MAIRIE : oui non

Nota : (1) Pour PARIS, LYON et MARSEILLE, indiquer l'arrondissement.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR^(*)

Je soussigné(e) _____
nom et prénom(s)

né(e) le _____ à _____

département _____ profession _____

certifié, sur l'honneur,

être PACSE(E)

être célibataire ne pas être remarié(e)^(**) depuis mon divorce en date du _____ / depuis le décès de mon conjoint en date du _____

être domicilié(e) à _____

résider ou avoir résidé sans interruption dans la Commune de _____
_____ depuis le _____ jusqu'au _____

OU

Avoir un de nos parents qui a son domicile ou sa résidence dans la commune de _____
depuis le _____ jusqu'au _____

Preuve du domicile ou de la résidence :

Titre de propriété Certificat d'imposition ou de non-imposition Quittance de loyer Quittance d'assurance du logement

Quittance de gaz Quittance d'électricité Quittance de téléphone Autre : _____

A _____, le _____

^(*)En application de l'article 441-7 du Code pénal, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 € d'amende le fait :

1° d'établir une attestation ou un certificat faisant état de fait matériellement inexacts ;

2° de falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ;

3° de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque

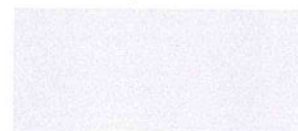
l'infraction est commise soit en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine

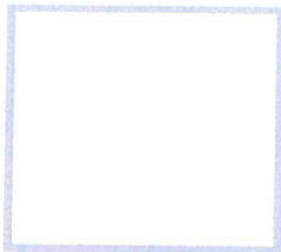
d'autrui, soit en vue d'obtenir un titre de séjour ou le bénéfice d'une protection contre

l'éloignement.

^(**)Article 433-20 du Code pénal : « Le fait, pour une personne engagée dans les liens du mariage, d'en contracter un autre avant la dissolution du précédent, est puni d'un an d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende. Est puni des mêmes peines l'officier public ayant célébré ce mariage en connaissant l'existence du précédent. »

Signature





LISTE DES TEMOINS⁽¹⁾ ⁽²⁾

du mariage entre

M^(*)

et M^(**)

Le

Dossier N° :

TEMOINS DU (DE LA) FUTUR(E) EPOUX(SE) 1

1^{er} TEMOIN

Prénom(s) Nom

Nom de famille suivi du nom d'usage si nécessaire

Né(e) le à

Profession

Domicile

2^e TEMOIN (facultatif)

Prénom(s) Nom

Nom de famille suivi du nom d'usage si nécessaire

Né(e) le à

Profession

Domicile

TEMOINS DU (DE LA) FUTUR(E) EPOUX(SE) 2

1^{er} TEMOIN

Prénom(s) Nom

Nom de famille suivi du nom d'usage si nécessaire

Né(e) le à

Profession

Domicile

2^e TEMOIN (facultatif)

Prénom(s) Nom

Nom de famille suivi du nom d'usage si nécessaire

Né(e) le à

Profession

Domicile

Remise en mains, le

L'Officier de l'État Civil

(*) futur(e) époux(se) 1

(**) futur(e) époux(se) 2

⁽¹⁾ Minimum un par époux(se), maximum deux par époux(se). Facultatif pour le 2^e témoin.

⁽²⁾ Joindre les photocopies des pièces d'identité.

NOTA : Les témoins devront être âgés de 18 ans révolus ou moins, sans distinction de sexe et être juridiquement capables. Selon les cas, indiquer le nom d'usage. Des époux(se)s peuvent être témoins ensemble : les parents de l'un(e) des futur(els) époux(se)s peuvent être témoins du mariage si, en raison de l'âge de leur enfant, ils n'ont plus à donner leur consentement. Un mineur peut être témoin s'il est émancipé soit par le mariage, soit par décision du juge d'instance.

En soumettant ce formulaire, j'accepte que les informations saisies dans ce formulaire soient utilisées, exploitées, traitées à des fins administratives et juridiques par la collectivité en charge de procéder à la célébration du mariage. Les données personnelles sont adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées. Ce traitement se réalise dans le cadre des règles de confidentialité et de protection des données personnelles de la collectivité. Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données ou le service chargé de l'exercice de ces droits.